AR Prefecture
047-200068930-20261113-D26_DTCP_228-AR
Reçu le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026

FUMEL
VALLÉE DU LOT

DÉCISION :

CULTURE PATRIMOINE
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Affaire suivie par : Magali BIRAT

N°D26-DTCP-228
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FACIL (CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE) POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DU CINÉMA INTERCOMMUNAL

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1er Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Communauté de Communes souhaite réhabiliter totalement le cinéma intercommunal « Le LIBERTY » et créer une extension afin d'accueillir une 3ème salle ;

Considérant que le cinéma intercommunal est un équipement structurant pour le territoire communautaire et est situé en plein cœur de ville de la commune de Monsempron-Libos ;

Que ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée par l'ADRC et une étude de marché cinématographique réalisée par HEXACOM ;

Considérant que le Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités lot-et-garonnaises (FACIL) a pour objectif de soutenir les projets d'équipements de centralité ;

Considérant le plan de financement (valeur travaux novembre 2025) ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	2 813 065 €	FACIL	150 000 €
Prestataires intellectuelles HT	586 959 €	EUROPE (FEDER 0S5)	200 000 €
Frais divers HT	833 031 €	ÉTAT	1 200 000 €
		RÉGION NA	200 000 €
		FUMEL VALLÉE DU LOT	2 483 055 €
TOTAL DÉPENSES HT	4 233 055 €	TOTAL RECETTES HT	4 233 055 €

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide

1°) – De solliciter auprès du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne le Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités lot-et-garonnaises (FACIL) pour l'année 2027, d'un montant de 150 000 € ;

AR Prefecture
047-200068930-20261113-D26_DTCP_228-AR
Reçu le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026

2°) – De valider le plan de financement proposé :

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	2 813 065 €	FACIL	150 000 €
Prestataires intellectuelles HT	586 959 €	EUROPE (FEDER 0S5)	200 000 €
Frais divers HT	833 031 €	ÉTAT	1 200 000 €
		RÉGION NA	200 000 €
		FUMEL VALLÉE DU LOT	2 483 055 €
TOTAL DÉPENSES HT	4 233 055 €	TOTAL RECETTES HT	4 233 055 €

3°) – De signer tous documents afférents à cette demande ;

4°) – Précise que les crédits seront prévus au Budget 2027.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 13 novembre 2026

Le Président
J. Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 16 novembre 2026
Reçu en Sous-Préfecture le : 16 novembre 2026
Publié ou Notifié le : 16 novembre 2026